



CAPD du 6 septembre 2012

Compte rendu intégral

Pour tout renseignement complémentaire,
contactez le SE-UNSA !
05 45 38 28 44 / 06 95 42 22 04
16@se-unsa.org

- déclaration préalable
- phase d'ajustement phase 3
- inéat/exéat
- proposition de maîtres d'accueil temporaires
- questions diverses

I- DECLARATION PREALABLE du Se-UNSA

(cf pièce jointe)

II- MOUVEMENT 2012 Phase 3 (nouvelles affectations, modifications et échanges de postes)

Les résultats ont été envoyés dans les écoles.

Les affectations ont toutes été prononcées à titre provisoire pour la seule année scolaire.

Le SE-UNSA a demandé quel était le délai pour la prise de fonction. Le DASEN a insisté pour que les collègues nouvellement nommés soient présents sur leur poste **dès demain vendredi 7 septembre, dans la mesure du possible, et au plus tard lundi 10 septembre.**

Les collègues seront informés dès aujourd'hui par l'administration.

Le Se-UNSA a fait remarquer que certains collègues avaient été réaffectés alors qu'ils avaient été nommés en juillet sur des remplacements longs qu'ils avaient préparés. Leur travail pendant les vacances (projets, progressions et programmations...) peut être remis en vue d'une éventuelle utilisation ultérieure. L'administration a spécifié que les changements effectués ont été faits en tenant compte des courriers reçus et/ou à la demande des enseignants.

L'ensemble des BD Pro ont été affectés sur les remplacements longs.

Les BD sans affectation restent à disposition des écoles en attendant une affectation prochaine.

III- INEAT-EXEAT

36 EXEAT ont été accordés :

- en plus des 27 personnes ayant quittés le département lors des permutations informatisées.
- 9 ont pu quitter la Charente.

31 INEAT accordés :

- 21 permutations informatisées
- 8 inéat
- 2 détachements de catégorie A

Le Se-UNSA a demandé quelles étaient les raisons de la non-entrée dans le département d'une collègue venant de Créteil. Le DASEN a répondu que l'exéat du département d'origine a été accordé trop tardivement ce qui empêchait son entrée en Charente.

IV-Proposition de maîtres d'accueil temporaires

Un recensement au sein de chaque circonscription a été établi. Cette liste est non limitative. Une liste de maîtres d'accueil temporaires définitive devrait nous être communiquée dans les prochaines semaines.

V- Questions diverses

LPC : le DASEN est en attente d'un nouveau cadrage ministériel relatif au LPC. Il a précisé que le principe du LPC n'est pas remis en cause mais le moment du renseignement est laissé au libre arbitre des équipes. Les IEN doivent être informés des modalités du fonctionnement.

AIDE PERSONNALISEE : 11 collègues se sont vu retirer des journées de salaire pour service non fait (60h). Ils ont porté réclamation auprès de la rectrice qui n'a pas encore rendu son arbitrage.

PART VARIABLE ECLAIR : Le Se-UNSA transmet au DASEN l'injustice ressenti par les collègues concernant l'attribution de la part variable et le manque de reconnaissance que distille le non versement de celle-ci.

Les IEN sont intervenus pour les modalités d'attribution. Elles sont liées à la pénibilité et les conditions particulières d'enseignement :

- la part la plus importante pour les coordinateurs.
- 1300€ pour les directeurs
- décharges de direction
- personnels des réseaux
- les collègues impliqués dans les activités péri-éducatives

Le DASEN invite les IEN à communiquer plus précisément sur les modalités d'attribution de la part variable.

AIDE ADMINISTRATIVE :

Questionné par le Se-UNSA, le DASEN répond que l'aide administrative proposée aux directeurs d'écoles de 3 classes et moins sera reconduite. Si un calendrier ne vous a pas été proposé, renseignez vous auprès de votre IEN.

SURNOMBRES : le département compte entre 11 et 15 enseignants en surnombres selon le mode de calcul.

EVS : il ne reste plus que 3 EVS Aide-administrative en Charente.

PONT DE L'ASCENSION : **le Se-UNSA doit faire ses propositions auprès du DASEN dans les dix jours à venir.**

Les représentants du SE-UNSA à la CAPD
Hélène BINEAU – Anne-Marie CERTIN – Mélanie GATTE – Richard GAZAUD - Patricia MORTIER-ROY –
François PONCHIE - Sophie REBOUL-PIAS – Anael TRIBOT
